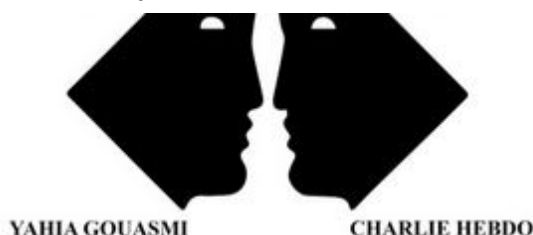


Le gourou de Dieudonné porte plainte contre Charlie Hebdo pour diffamation envers un descendant du prophète...

écrit par Christine Tasin | 29 mai 2015



Jeudi 28 mai 2015 à 13h30

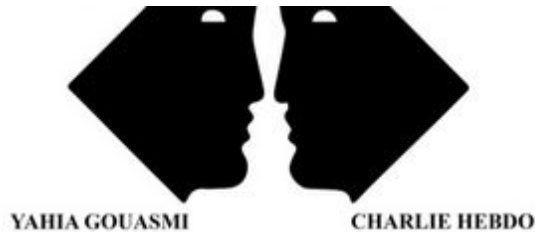
17ème Chambre Correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Paris

M. Yahia Gouasmi a déposé une plainte à l'encontre du journal Charlie Hebdo et de son directeur de publication Laurent Sourisseau coupable de faits d'injure publique.

Cette plainte n'a pas d'équivalent, elle est abordée sous un angle juridique inédit et inattendu. En effet, selon le droit français, il n'est pas permis de diffamer ou d'injurier l'ascendant (ou l'ancêtre) d'une personne. M. Yahia Gouasmi, en tant que descendant du Prophète (ﷺ) fait donc valoir son droit.

Le comité de soutien de Yahia Gouasmi appelle toutes celles et ceux qui ont été choqués, offensés ou injuriés à manifester leur soutien et leur participation pour défendre l'honneur et la dignité du Messenger de Dieu (ﷺ) et sa famille.

Comité de soutien de Yahia Gouasmi



Jeudi 28 mai 2015 à 13h30
17ème Chambre Correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Paris

M. Yahia Gouasmi a déposé une plainte à l'encontre du journal Charlie Hebdo et de son directeur de publication Laurent Sourisseau coupable de faits d'injure publique.

Cette plainte n'a pas d'équivalent, elle est abordée sous un angle juridique inédit et inattendu. En effet, selon le droit français, il n'est pas permis de diffamer ou d'injurier l'ascendant (ou l'ancêtre) d'une personne. M. Yahia Gouasmi, en tant que descendant du Prophète (ﷺ) fait donc valoir son droit.


Le comité de soutien de Yahia Gouasmi appelle toutes celles et ceux qui ont été choqués, offensés ou injuriés à manifester leur soutien et leur participation pour défendre l'honneur et la dignité du Messager de Dieu (ﷺ) et sa famille.

Comité de soutien de Yahia Gouasmi

J'en pleure de rire. Je sais, je ne devrais pas. Surtout en pensant au juge qui a été obligé d'instruire l'affaire, Gouasmi ayant sans doute versé une caution pour pouvoir déposer une [citation directe](#), impossible d'imaginer qu'un quelconque procureur, même adepte du « mur des cons » aurait pu instruire une telle plainte autrement !

<http://www.partiantioniste.com/communications/le-face-a-face-yahia-gouasmi-charlie-hebdo-2412.html>

Nous apprenons dans la foulée que le gourou porte plainte également contre Caroline Fourest pour diffamation, et qu'il réclame à Charlie Hebdo un milliard d'euros au titre du préjudice subi par chaque musulman du monde... J'imagine la tête du procureur et des juges...



Caroline Fourest sur France Culture.

Pour semer le trouble et la division, Caroline Fourest applique la méthode perfide du sionisme en désignant les personnes par leur appartenance communautaire. Ainsi, elle occulte le véritable sujet : la plainte pour injure contre *Charlie Hebdo*.

Il est stupéfiant qu'en France, l'antenne nationale relaie la calomnie, le mensonge et la diffamation. Le comité de soutien de Yahia Gouasmi demande un droit de réponse à cette radio publique et rappelle à *France Culture* son devoir de respecter la pluralité de l'information !

Quant à la citation de Yahia Gouasmi reprise par Fourest : « *derrière chaque divorce, il y a un sioniste* », le comité de soutien y ajoute : « et derrière chaque mensonge, il y a une Caroline Fourest. »

Voici les propos qui méritent un procès pour diffamation :

- Financement de la Liste Anti Sioniste par l'Iran : faux.
- Financement du Centre Zahra France par l'Iran : faux.
- Yahia Gouasmi est Iranien : faux.

En opposant sunnites et chiites, elle est aussi passible d'incitation à la haine et trouble à l'ordre public.

Nous la remercions de nous rappeler ce que Yahia Gouasmi réclamait à *Charlie Hebdo*. Désormais, il demande 1 euro symbolique pour tout musulman offensé. Vous devrez donc à monsieur Gouasmi la modique somme de plus d'1 milliard d'euros.

<http://www.partiantisioniste.com/actualites/fourest-court-a-sa-perte-2418.html>

On est dans une reconstruction islamo-tragique de *Ubu roi*. Goasmi-le prophète dit et fait n'importe quoi -au nom de l'islam, qui s'en étonnera ?- et la justice est obligée de se réunir et de trancher... bien que ni sa plainte ni ses demandes de dédommagements ne soient recevables en droit français.

Qui est Yahia Gouasmi (Parti Anti Sioniste...) ? On peut lire [sa page facebook](#), on peut également lire l'article que nous lui avons consacré l'année dernière :

<http://resistancerepublicaine.com/2014/le-gourou-de-dieudonne-president-du-parti-anti-sioniste-est-fou-a-lier/>

Pour éclairer les liens de Dieudonné-Gouasmi avec l'Iran:

<http://resistancerepublicaine.com/2014/quel-est-le-role-de-liran-dans-laffaire-dieudonne/>

Voici donc qu'en période de vaches maigres, quand les tribunaux sont plus que saturés, un illuminé prétendant remonter au VIIIème siècle (ce dont sont absolument [incapables](#)

tous les généalogistes du monde, même avec l'aide de l'ADN...) va faire du buzz dans les medias avec un procès stupide et qui n'a aucun sens en regard des lois de la République.

Mais, une fois de plus, le vrai problème est la violence d'un certain nombre de musulmans prêts à tout pour imposer à tous, musulmans ou non musulmans le délit de blasphème, en en réclamant le châtement par égorgement, kalachnikov ou procès devant les tribunaux.

Juges, politiques et medias sont responsables qui dédouanent l'islam de toute responsabilité dans les horreurs du djihad, des attentats et des émeutes communautaristes.

Il va arriver un moment où les Français feront comme les Merah, les Kouachi et les Gouasmi. Parce qu'ils n'auront pas le choix.

Christine Tasin